



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Roland Promm.

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2022
4. Nominations statutaires
5. Préavis municipal N° 12/2022 relatif aux comptes 2021
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue l'assemblée, notamment le public, la Municipalité au complet, la Boursière communale et le Secrétaire communal.

1. Appel

Président : 1

Présents : 27

Excusés : 6 (Messieurs Simon Cordier, Eloi Du Pasquier, Christophe Kipfer, Christophe Mayor, Mathieu Oberson et Charles-Henri Pigeon)

Absent : Monsieur Dimitri Cand

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé ce soir. Personne ne demande la parole.

Monsieur Promm propose de voter la validation de l'ordre du jour.

Résultat du vote :

Oui : 27

Non : 0

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

3. Approbation du Procès-verbal du 21 mars 2022

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de valider le PV du 21 mars 2022.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

4. Nominations statutaires

La nomination de la *Présidence* ainsi que celle des *Scrutateurs (M/F) et Scrutateurs-suppléants (M/F)* se fait chaque année.

Scrutateurs-suppléants :

La même équipe est proposée par Monsieur Vitor Pinhal, soit Madame Kristelle Dénervaud-Romero et Monsieur Guddo Meylan qui acceptent. En absence d'autres propositions, ils sont nommés et l'assemblée les applaudit.

Scrutateurs :

La même équipe est proposée par Monsieur Vitor Pinhal, à savoir Madame Réjane Favre et Monsieur Simon Cordier. Madame Réjane Favre accepte la proposition. Monsieur Simon Cordier étant absent, le Président reporte la proposition à la prochaine séance, le 3 octobre 2022.

Madame Réjane Favre est nommée pour l'année prochaine, dès le 1^{er} juillet 2022. Elle est applaudie par l'assemblée.

2^{ème} Vice-président :

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Eric Bedelek qui accepte la proposition. Il n'y a pas d'autres propositions. Monsieur Eric Bedelek est donc nommé et tout le monde applaudit.

Le Président, Monsieur Promm, cède provisoirement sa place au 2^{ème} Vice-président, Monsieur Eric Bedelek, pour mener la suite des nominations de présidence. Monsieur Bedelek demande les propositions de candidature.

1^{er} Vice-président :

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Roland Promm, qui accepte. Il n'y a pas d'autre proposition. Monsieur Roland Promm est nommé 1^{er} Vice-président et on l'applaudit.

Présidente :

Monsieur Joël Jeanneret propose Madame Carole Grossrieder, qui accepte. Monsieur Eric Bedelek demande s'il y a une autre proposition. Tel n'est pas le cas. Madame Carole Grossrieder devient la nouvelle Présidente. Elle est applaudie par l'assemblée.



Conseil Communal
CONCISE

5. Préavis municipal N° 12/2022 relatif aux comptes 2021

Monsieur Promm invite la Commission de Gestion (COGEST), par la voix de Madame Olivia Croci, à lire son rapport.

En conclusion, la Commission propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2021 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Chapitre 3 – Compte de fonctionnement

- Sous impôts, Monsieur Joël Jeanneret pointe un excès de revenus, principalement dû à des successions (point 210/4050.00, page 4) et dont la moitié a été facturée au Canton.
La boursière, Madame Sandrine Aeschbacher répond que sur les impôts conjoncturels (c.à.d. successions, gains immobiliers, impôt complémentaire sur immeubles), la Commune doit encore payer 50% des impôts encaissés dans la facture sociale du Canton.
- Monsieur Nicola Grosso aimerait une explication concernant les intérêts négatifs du point 220, page 5.
Madame Sandrine Aeschbacher répond que c'est dû à l'encaissement d'un gros montant d'impôt et que des intérêts négatifs avaient été perçus là-dessus. Des mesures ont été prises depuis la fin de l'année 2021 et des emprunts ont été remboursés. Cette année, il n'y a donc pas de ce genre d'intérêts négatifs.
- Sur la page 6, Monsieur Joël Jeanneret demande confirmation que le montant qui a été versé par l'Etat (Canton de Vaud) a été directement versé dans un fond de réserve.
- Monsieur Joël Jeanneret présume que le point 452/3524.03 (Déchetterie Intercommunale : part. infrastructure Poissine), figurant sur la page 10, est un décompte final.
Madame Aeschbacher, la Boursière, le confirme. On ne paiera plus rien pour la Poissine.
- Monsieur Joël Jeanneret passe au point 454/4342.02 de la même page (Taxe sur déchets). Il aimerait une explication pour les différences entre les revenus du budget 2021 et les comptes 2021.
La Boursière explique que le plafond était atteint et qu'il n'était pas possible de facturer plus.
- Concernant l'entretien des canalisations (gros curage) dû à la grêle (point 460/3144.00, page 11) Monsieur Joël Jeanneret voudrait savoir si l'assurance allait entrer en matière.
Monsieur Samuel Dyens précise que la grêle n'était pas seule en cause. Cette conduite n'a jamais été correctement vidée ou nettoyée et lorsque la grêle a fait déborder les grilles, un contrôle s'est fait pour comprendre l'état des canalisations. En même temps, cette opération était utile pour établir un plan en vue du futur séparatif de La Rive. Mais, en voulant introduire une caméra à l'endroit, la caméra ne pouvait pas passer puisque les tuyaux étaient bouchés aux $\frac{3}{4}$.



Conseil Communal

CONCISE

- Monsieur Michaël Hottinger revient sur une question de la Commission de Gestion concernant le Réseau d'égouts, page 11, point 460/3162.00, « Concession VD ». La Commission avait demandé des explications à la Boursière, Madame Aeschbacher, qui allait se renseigner.
Madame Sandrine Aeschbacher répond qu'en effet, la Commission de Gestion avait relevé le paiement de 2 factures de CHF 40,- au Canton de Vaud, l'année dernière, et avait demandé des précisions.
Il s'avère que ce sont des redevances pour des bâtiments non raccordés à la STEP. Après des recherches, les 2 bâtiments en question ont été raccordés il y a de nombreuses années déjà.
Le Canton va donc annuler la facture 2022 et Madame Aeschbacher attend une réponse du Canton pour le remboursement des factures payées des années précédentes.
- En tant que membre de la Commission de Gestion, Monsieur David Fasola rappelle que les taux d'intérêts négatifs bougent, ils sont passés de -0,75 à -0,25. Il conseille de rester très vigilant quant à l'évolution ces prochaines semaines.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi prend la parole :

- Bancomat Raiffeisen : il n'y en aura plus à Concise !
Un courrier est parti à la Banque Raiffeisen et ils ont répondu que le Bancomat ne sera pas remplacé. C'est surtout une question de sécurité : on a vraiment eu beaucoup de chance avec les bouteilles de gaz tout près. En plus, depuis l'utilisation massive de TWINT, la Banque a perdu 40% de clients auprès ses bancomats, chiffre qui va augmenter.
La Raiffeisen proposera peut-être une alternative : avec un numéro de téléphone spécial, on pourrait commander une somme d'argent et se faire livrer l'argent à la maison par la Poste.
- Gendarmerie : les travaux avancent bien et l'appartement est loué.
- La Commune a commencé des travaux dans la forêt, au Chemin des Erses, qui sera amélioré pour le transport du bois.

Monsieur Samuel Dyens a aussi des informations :

- Ordures /Déchetterie : nous ne sommes pas auto-financés. Il y aura un changement du règlement qui fera l'objet d'un préavis pour la séance du 3 octobre prochain.
- Déchetterie verte (Pâquis) : des améliorations sont prévues en collaboration avec l'employé communal. Le sens de la circulation va être réaménagé afin de faciliter l'entrée et la sortie et 4 composts vont être posés. Tout ceci figurera dans le tout-ménage de l'été 2022.
- Par rapport à l'ORPC : Monsieur Samuel Dyens a fait une intervention sur les 72 communes pour que les coûts soient maîtrisés malgré des interventions supplémentaires dues aux inondations etc. (Il veut éviter la situation du SDIS.)



Conseil Communal CONCISE

- Pour l'EIESP :
 - Suite à beaucoup de reports des précédentes Municipalités, un auto-contrôle sera entrepris et mis en consultation à l'Etat avant la fin de cette année. Nous serons dans les délais.
 - Compteurs d'eau : une période de 2 ans était prévue mais il reste encore une centaine de compteurs à changer. Le délai est un peu dépassé et la Municipalité prévoit de terminer ces travaux pour mi-2023.
 - Pour la dernière étape du séparatif côté En Portel, les travaux communaux vont commencer dès le 8 août 2022. Les 7 parcelles qui sont encore concernées, vont pouvoir profiter des travaux faits par l'entreprise BEATI, qui a obtenu le mandat.
 - Concernant le séparatif côté Haut du Village, sans parler de La Rive, il y a encore plus de 35 parcelles qui ne sont pas raccordées. Un délai de 2 ans a été convenu pour que tout le monde puisse se mettre en règle. A savoir que l'eau claire et l'eau pluviale ne doivent plus arriver à la STEP.
 - Le séparatif de la Rive : grâce au curage et un contrôle par caméra (mentionnés auparavant), un plan a pu être établi (il n'existait pas) et on comprend mieux quels sont les différents raccordements et où vont les grilles.
- Par rapport à l'AIERG : en tant que membre du comité directeur, Monsieur Dyens participe à une étude du tracé depuis Les Pins jusqu'à Concise, en passant par Champagne, Bonvillars et Onnens. C'est la 6^{ème} variante.
 - En parallèle, les ingénieurs doivent chiffrer l'étude de la STAP de Concise, Bonvillars et Champagne. Une STAP supplémentaire est envisagée à Onnens, qui est une zone source S3. On ne peut pas ramener toutes les eaux usées de Concise et le bas d'Onnens sur la STEP actuelle d'Onnens.
 - En même temps, on est sur la construction de la STAP de Grandson, respectivement sur les rentrées de prix et le calcul final de cette STAP. Pour le moment, on a décidé, avec le comité directeur, de se donner un mois pour réfléchir et recalculer le tout avant d'aller devant l'Intercommunale. Il s'avère que les chiffres qui sont annoncés ne correspondent pas du tout aux données d'il y a une année (quand Monsieur Dyens a pris cette place).
- Information : pour les micropolluants traités à Yverdon, c.à.d. pour subventionner les STEPS qui les traitent, une taxe de CHF 9,-/habitant est perçue. Il est calculé que les STEPS de moins de 2000 habitants ne fassent pas l'investissement. Maintenant, ils veulent redescendre ce chiffre à 1000 habitants. Les CHF 9,- provisionnés pour subventionner ceux qui traitent les micropolluants, ne suffiront pas. Quand Concise sera raccordé à Yverdon pour le traitement des micropolluants, les taxes des CHF 9,-/habitant seront supprimées mais nous ne savons pas encore si d'autres frais/taxes viendront.
- Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir ce que l'on entend par l'auto-contrôle. Monsieur Dyens explique que c'est une mesure de sécurité en cas de pollution dans un réservoir et qui indique exactement ce qu'il faut faire (sorte de guide). A Concise, on est distributeur d'eau et nos contrôles sont aussi strictes que pour les bouteilles d'eau de chez Henniez. Nous avons une obligation de renouvellement d'eau dans les conduites de 72 heures. L'eau que l'on boit à Concise est plus fraîche qu'une bouteille de Henniez qui traîne pendant p.ex. 3 mois.



Conseil Communal

CONCISE

- Monsieur David Fasola se demande pourquoi la STEP de Grandson ne fait pas encore partie du réseau d'Yverdon. Il s'agit d'un retard ?
Monsieur Dyens dit que c'est normal.
- Monsieur David Matthey veut savoir si les CHF 9,-/habitant (micropolluants) sont par jour ou par année.
Monsieur Dyens répond que c'est par année.

Monsieur Georges-André Banderet prend la parole :

- Il a eu une réunion avec la DGMR au sujet des totems dans la zone 30km/h, peu de temps après la dernière séance du Conseil communal du 21 mars 2022.
 - Des compteurs ont été placés à différents endroits sur la route Cantonale depuis la sortie de Concise en direction de Provence. Ce pointage réel de la circulation a donné un résultat très satisfaisant puisque peu de véhicules dépassaient la vitesse autorisée.
Quelques aménagements ont encore été proposés, comme la pose de piquets à un intervalle de 25 à 30 mètres, en descendant Concise depuis Provence (surtout au niveau de l'ancien collège). La Commune peut décider combien de ces piquets elle posera, mesure qui en principe devrait ralentir la circulation.
 - Les totems en bas du village sont néanmoins obligatoires, selon les directives reçues par Monsieur Banderet ; une base légale de l'ordonnance sur les zones 30km/h et les zones de rencontre.
Mais pour faire suite à la demande du Conseil communal de réaliser des totems un peu différents, Monsieur Banderet a contacté l'entreprise Meylan Publicité de Concise et leur a demandé de faire une nouvelle proposition pour des totems plus harmonieux. Toutefois, le projet doit tenir compte des normes fixées. Monsieur Banderet attend la proposition.
Au cas où les totems seraient à nouveau refusés, tout ce qui a été mis en place dans le bas du village devrait être retiré et la zone reviendrait une zone de 50km/h. Ce qui est peu souhaitable ...
- Le règlement du SDIS que le Conseil communal avait accepté l'année passée, a été refusé par plusieurs villages du groupement. Il fallait malheureusement l'accord de tout le monde et il va donc falloir tout recommencer. Un nouveau règlement sera préparé et Monsieur Banderet est membre de la commission qui va travailler là-dessus. Ce nouveau règlement sera redistribué à toutes les Communes concernées et une Commission consultative devra se prononcer sur le nouveau texte et formuler son avis devant le Conseil communal du mois d'octobre 2022.
- Le plan canicule est entré en vigueur à partir du jeudi 16 juin dernier et Monsieur Georges-André Banderet demande à l'assemblée d'être bien attentive aux personnes à risque et de les signaler à la Commune pour qu'elle puisse aller les visiter et contrôler s'ils ont de l'eau et un frigo qui fonctionne. La Commune a déjà établi une première liste de personnes à surveiller.
- A partir du 1er juillet, une nouvelle personne donnera un coup de main à la voirie. Il s'agit de Monsieur Florian Favre qui fera son service civil ici, à Concise, pendant 3 mois et qui de ce fait donnera l'occasion aux deux employés attitrés de prendre des vacances.



Conseil Communal
CONCISE

- Monsieur David Fasola comprend que les totems sont quand même obligatoires, ce qui n'avait pas été formulé ainsi lors de la séance du Conseil Communal du mois de mars 2022.
Monsieur Banderet confirme l'obligation mais avoue qu'il n'était pas en possession des bons papiers lors de la dernière séance.
- Concernant le SDIS, Monsieur Fasola est très favorable à l'adaptation du règlement, qui ne lui convenait pas. Il se réjouit que la Police du Feu soit intégrée dans le dossier et que les discussions vont reprendre.
- Monsieur David Fasola demande d'enlever les panneaux indicatifs du bancomat. Le Syndic, Monsieur Jäggi, répond qu'il attendait la réponse de la Raiffeisen.

Monsieur David Romero nous parle du collègue :

Il nous rappelle l'acceptation du préavis relatif au collègue et à l'investissement de CHF 200'000,- dont la moitié était prévue pour la réfection du collègue et pour l'autre moitié on espérait être prise en charge par l'ASIGE. Une réponse positive est arrivée et l'ASIGE intervient à 100%. Ça permet de faire une plus-value par la location sur 20 ans.

Plusieurs travaux ont déjà été effectués pendant les récentes vacances scolaires et les mercredis après-midi. Pendant l'été, on pourra terminer cette réfection (salles de classe) et les nouveaux aménagements.

- Monsieur Nicola Grosso demande si une place de jeu sera intégrée ou pas ? Est-ce que l'ancienne place a été détruite ?
David Romero répond qu'effectivement une place de jeu est prévue. Mieux que ça même. Il est prévu de créer un sentier didactique et pédagogique. Monsieur Romero a déjà contacté un spécialiste dans la matière.
- Madame Isabelle Hottinger aimerait savoir où est la si jolie petite cour intérieure présentée dans le projet. Maintenant, c'est une fournaise bétonnée avec un arbre. C'est le rôle de la Commune ou de l'ASIGE ?
Par rapport à la répartition des classes et aux changements qui se font entre les grands qui se retrouvent dans des locaux qui étaient prévus pour les petits, avec des toilettes pour les petits ... est-ce qu'on a quelque chose à dire ?
Monsieur David Romero explique que le bâtiment appartient à la Commune et le mobilier à l'ASIGE. Pour la cour intérieure, des toiles et des bancs seront prévus.
Monsieur Romero poursuit en expliquant le projet d'une place de jeu un peu plus conséquente autour du collègue. Il a été informé d'un possible soutien de la Fondation de Roger Federer pour revitaliser les places de jeu.
Concernant la répartition des classes, nous n'avons pas grand-chose à dire. C'est du rôle de l'ASIGE.
- Monsieur Thierry Humblet demande si les classes 7 et 8 resteront liées ici ou seront transférées à Champagne.
Monsieur David Romero répond que la décision n'est pas prise par Concise mais par le regroupement communal et l'arrondissement scolaire de Grandson. Le collègue est pourvu de toilettes pour petits et pour grands.



Conseil Communal

CONCISE

- Monsieur Joël Jeanneret dit que le plan directeur de l'ASIGE, concernant la répartition des classes, est encore valable. Dans le plan actuel, les classes 7 et 8 sont comprises. Monsieur Jeanneret évoque des arguments en faveur des classes 7 et 8 à Concise.
- Monsieur David Romero explique combien la question des transports (p.ex. les élèves de Mutrux, Provence, etc.) est complexe ainsi que la répartition des élèves dans les classes (nombre d'élèves etc.).

7. Propositions individuelles et divers

- Monsieur Promm remarque que le plan canicule n'a pas été appliqué lors de la séance du Conseil communal. On a de la peine à se réhydrater ce soir ...
- Monsieur Eric Bedelek évoque les prix de l'énergie qui augmentent. Serait-il envisageable d'installer des éléments photovoltaïques sur les bâtiments communaux (capitainerie, grande salle, collège, ...) ?
Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi dit que cette idée est à l'étude mais qu'il ne peut pas en dire plus pour l'instant.
- Monsieur David Fasola nous informe que dans le cadre des pompiers, ils se sont déplacés aux Rochats. La semaine passée, 4 cars y sont arrivés avec en total 80 Ukrainiens. Une organisation du Conseil Fédéral.
Le potentiel du lieu est de 180 personnes.
Du fait qu'il n'y a pas assez d'Ukrainiens, un mélange d'autres nationalités va y être installé. C'est au Securitas de mettre la cohabitation en place. Il s'agit de dortoirs de l'armée qui ont été refaits et où tout est fermé à clef sauf pour les Ukrainiens, qui eux peuvent sortir. C'est une situation qu'il faudra suivre.
- Madame Kristelle Dénervaud-Romero réagit sur les propos de Monsieur Georges-André Banderet quant aux poteaux souples prévus sur le haut de la Route de Provence. Elle se demande ce qui est envisagé pour la sécurité sur le bas de cette route.
Monsieur Banderet répond que la zone critique sera équipée de ces poteaux.
Madame Dénervaud-Romero dit que ça ne suffit pas ; le partage du trottoir entre les piétons et les véhicules est vraiment trop dangereux. Elle aimerait savoir si le projet actuel sera ensuite appliqué sur le bas de la Route de Provence ou s'il faut attendre un drame.
Monsieur Banderet rappelle que le pointage a été fait dans un but de sécurité mais n'était pas dans le cadre de ce qu'autorise la DGMR.
Madame Dénervaud-Romero n'apprécie pas le point de vue de la DGMR et se demande ce qu'elle peut faire. Elle évoque une motion.
Monsieur Claude Jäggi tente de calmer le débat et affirme que l'emplacement des poteaux se fera par des spécialistes, après discussion avec la Municipalité.
Le Président, Roland Promm, précise que le droit d'initiative est toujours possible pour chaque membre du Conseil communal.
- Monsieur Michaël Hottinger revient sur la question de Monsieur Eric Bedelek concernant les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Il a entendu que le Conseil d'Etats vaudois a voté un crédit pour aider les Communes de petite taille sur le plan énergétique et le développement durable. Il aimerait savoir si la Municipalité a réfléchi à faire appel à cette subvention et à mettre en place un plan climat communal.



Conseil Communal CONCISE

Le Syndic, Monsieur Jäggi, dit qu'il a aussi lu ce dossier mais que la proposition n'était, financièrement parlant, pas très intéressant pour le moment. Le projet est à l'étude.

Monsieur Samuel Dyens ajoute que la décision d'en faire plus, appartient au peuple.

- Monsieur David Matthey parle de la saison touristique qui arrive et le camping sauvage au bord du lac qui va avec. Il aimerait savoir si un règlement communal existe.

Monsieur Georges André répond qu'il y a effectivement un article dans le règlement communal qui interdit le camping sauvage.

Monsieur Claude Jäggi précise qu'il y a 3 places disponibles au camping des Chaux-de-Fonnières, pour les gens de passage.

Monsieur Frédéric Kehrlé se demande si les gens qui campent le long de La Rive paient des taxes de séjour.

Monsieur Claude Jäggi répond que non car que c'est malheureusement trop coûteux pour aller les récupérer.

- Monsieur Michaël Hottinger signale qu'il pleut dans les couverts sur les quais de la gare. Ils ont été mal conçus. Il se demande si une solution existe ou si c'est à signaler au CFF.
- Monsieur Claude Jäggi Claude va se renseigner et dit en passant que des ascenseurs sont prévus (CFF).
- Madame Kristelle Déneraud-Romero est outrée par rapport au comportement de certains jeunes à la plage. Entre les déchets qu'ils laissent traîner et des propos vulgaires, la situation devient de plus en plus désagréable pour les autres gens. Peut-on amender ces enfants ?

Madame Birgit Knechtel prend note de la remarque et va chercher une solution.

- Madame Réjane Favre rappelle que du temps où les séances du Conseil communal se tenaient dans la petite salle, tout le monde avait sa table. Maintenant que les séances ont lieu dans la grande salle, il n'y a plus de tables. Elle ne comprend pas pourquoi le Conseil communal ne se réunit plus dans la petite salle mais demande au moins des tables pour chacun/chacune dans la grande salle. C'est plus confortable pour poser les documents et prendre des notes.

Le Syndic, Claude Jäggi dit que dorénavant des tables seront posées dans la grande salle mais que l'utilisation de la petite salle n'est plus possible. L'UAPE en a besoin dès 06 :00 le matin.

Madame Favre dit que cette situation a été imposée et pas demandée.

Monsieur Samuel Dyens comprend le mécontentement et dit qu'une solution est proche pour que le Conseil communal retrouve sa « buvette ».

- Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi est surprise de voir à quel point un petit chemin pédestre qui longe la voie ferrée, direction Corcelles, est trop entretenu. Il n'y a même plus de fleurs sauvages. Pourquoi ce chemin est-il tellement tondu ? Monsieur Claude Jäggi ne peut pas dire qui en est responsable, certainement pas les employés communaux. Peut-être les CFF ? Il va vérifier ... Monsieur Banderet confirme que ce ne sont pas les employés communaux de Concise. Ils ont assez à faire à Concise. C'est peut-être déjà la limite avec Corcelles. Il va se renseigner.



Conseil Communal

CONCISE

- Monsieur Eric Bedelek signale des problèmes d'électricité et d'éclairage public à La Rive. Il y a des lampes qui ne fonctionnent plus depuis quelques semaines. Il se demande aussi si l'éclairage public va y être renouvelé lors des travaux pour la STAP ? Monsieur Banderet répond qu'il a eu connaissance du problème et qu'il a rendez-vous avec la Romande Energie demain pour que les 2 lampes soient réparées. Il ne faut pas hésiter à lui communiquer des lampes défectueuses pour qu'il puisse intervenir rapidement. Refaire l'électricité à La Rive, n'est toutefois pas nécessaire pour l'instant. Monsieur Bedelek dit que les lampadaires à La Rive sont vraiment des modèles très anciens et pas du tout écologiques. Monsieur Banderet va demander une proposition à la Romande Energie pour des lampes à consommation plus faibles.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :30.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 3 octobre 2022.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Promm

Marleen Colin